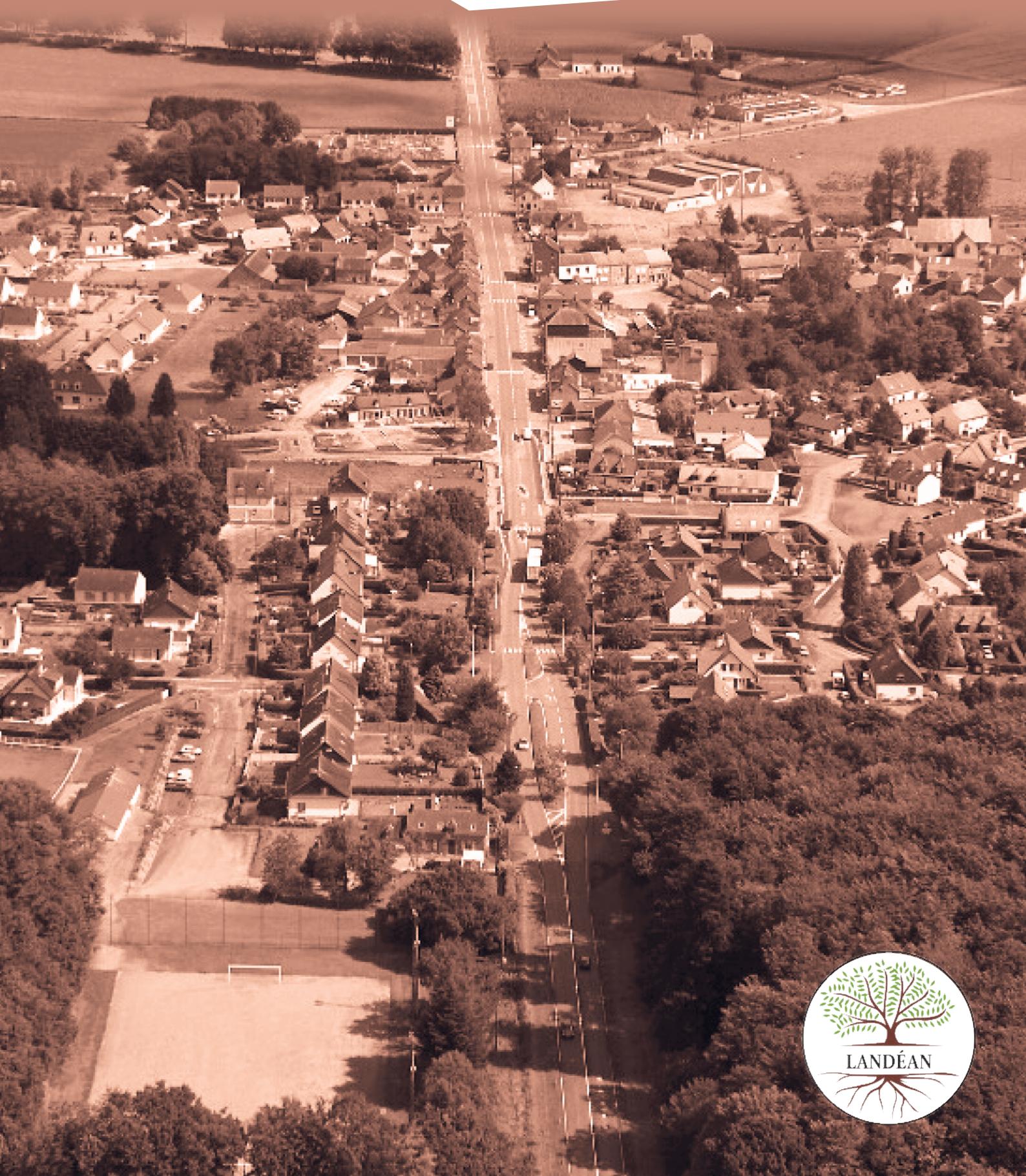


LANDEANIUM

N° 155 NOVEMBRE 2025



Landéannaises, Landéannais

C'est la rentrée pour tous, les projets de la commune avancent.

Concernant la rénovation de la salle des sports, nous avons reçu deux réponses aux demandes de subventions, DETR (état) pour 210 000 € et 50 000 € de fonds exceptionnels de Fougères Agglomération. Nous devrions avoir les réponses des autres instances sollicitées (département, région, agence nationale du sport) début novembre.



Vous avez peut-être aussi pu lire dans la presse que le SMICTOM de Fougères envisageait dans son plan pluriannuel d'investissement, la fermeture de 5 déchetteries dont celle de notre commune. Celle-ci ne correspondrait plus aux nouvelles normes de tri et n'aurait pas l'espace suffisant pour accueillir de nouveaux containers ou bacs. En contrepartie, un projet de construction d'une nouvelle déchetterie est prévue sur le secteur nord-ouest de Fougères pour délester celle de Javené. Ce n'est en aucun cas ma volonté ni celle du conseil municipal de Landéan. A ce jour, nous ne connaissons pas la date de fermeture, mais je peux vous assurer que nous nous battons pour que notre déchetterie reste opérationnelle jusqu'à la mise en service de la nouvelle.

D'autre part, les travaux de goudronnage du chemin de la Verderie ont été effectués fin septembre, l'opération est donc terminée.

Concernant l'éclairage public, un relampage en led est prévu sur les mâts les plus récents. Les plus anciens seront changés sur les secteurs de Pompéan, la Pichardais, le Prieuré et la Touche. Ces travaux seront effectués au premier semestre 2026.

Je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune et vous inviter à vous présenter en mairie afin de réaliser les diverses tâches administratives, notamment l'inscription sur les listes électorales. Les diverses associations seront aussi heureuses de vous accueillir.

Il me reste à vous souhaiter une très bonne rentrée.

Franck ESNAULT, le maire

ETAT CIVIL 2025

Naissances

- Marceau GRANDIÈRE, né le 3 mai
- Margot DELÉPINE, née le 11 juillet
- Anaëlle GARNIER, née le 22 juillet
- Énora GARNIER, née le 22 juillet
- Flora QUINTON, née le 6 septembre
- Perrine MOREAUX, née le 8 septembre



Mariages

- Nicolas DUSSEAUX et Aline SURBLED, mariés à Landéan le 21 juin
- Marie HERBETTE et Giovanni CASELLA, mariés à Landéan le 21 juin

Décès

- Gérard JARDIN, décédé le 4 avril
- Alphonsine née PELÉ, épouse PELÉ, décédée le 4 avril
- Joseph COQUELIN, inhumé à Landéan le 20 mai
- Alice COUPÉ, inhumée à Landéan le 3 septembre
- Marie-Josèphe, née Lambert, épouse MÉRIENNE, inhumée à Landéan le 27 septembre
- Odette née POMMEREUL, épouse BUFFET, inhumée à Landéan le 1er octobre
- Guy CHEMIN, décédé le 30 septembre
- Michel ROUSSEAU, décédé le 16 octobre

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	2
VIE MUNICIPALE	3 à 19
VIE ASSOCIATIVE	20 à 30
INFOS DIVERSES	31 à 35
INFOS UTILES	36

INFOS PUBLICATIONS

Responsable de la publication : Franck ESNAULT

Responsable de la rédaction et des photos / Comité de Rédaction :

Dominique BOSSERAY, Monique BRUNET, Aurélien GRANGE,

Adrien SIMON, Nathalie Raballand

Impression : Artisa Imprim Fougères

SÉANCE DU JEUDI 23 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 23 janvier 2025, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 20h00 : M. Franck ESNAULT, M^{me} Christine GARDAN, M. Patrice MARIE, M^{me} Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERA Y, M^{me} Hélène GOSSELIN, M^{me} Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND. M. Stéphane PAUTONNIER, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON, M^{me} Nathalie RABALLAND, M^{me} Chrystèle LECOINTRE, M. Georges COURTOUX.

Etait absente excusée à 20h00 : M^{me} Marie-Thérèse LOUVIOT

2025-01 - Zones d'accélération des Energies Renouvelables - Approbation

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie, un dispositif selon lequel les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire.

Aussi, sur la commune de Landéan, et sur proposition de la commission urbanisme qui s'est tenue le 6 janvier 2025, les zones suivantes ont été identifiées :

- Solaire photovoltaïque sur toiture : l'ensemble du territoire communal
- Solaire photovoltaïque sur ombrières de parking (de + de 500 m²) :
 - Parking de la Longue Noë - Parking Jules Ferry - Parking le Chatel
- Solaire thermique : l'ensemble du territoire communal
- Géothermie : l'ensemble du territoire communal

En revanche, la commune :

- ne souhaite pas définir de zones pour les filières suivantes : centrale solaire photovoltaïque au sol, méthanisation, bois énergie, éolien.
- n'est pas concernée par les filières suivantes : hydroélectricité.

Ces zones ont été soumises à la concertation du public qui s'est tenue du 08 au 22 janvier 2025, selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition en mairie et sur le site internet de la commune du projet d'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- Registre d'observation du public.

Aucune remarque ou observation n'a été formulée au cours de cette concertation.

Aussi, par 14 voix, le Conseil Municipal, décide :

- de valider les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de Landéan, telles que définies précédemment et conformément à la cartographie correspondante établie,
- de préciser que ces zones seront enregistrées sur le portail cartographique de planification des EnR et transmises au référent préfectoral, ainsi qu'à Fougères Agglomération.

2025-02 - Projet de démolition – reconstruction de la salle des sports Mégalithes : Sollicitation DETR 2025

Monsieur le Maire expose les modalités de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) pour 2025. Le projet de démolition – reconstruction de la salle des sports Mégalithes entre dans le cadre des dépenses subventionnables.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR 2025.

Travaux subventionnables – plan de financement

Dépenses prévisionnelles : 1 123 428,50 € HT

DETR 30 % des dépenses plafonnées à 700 000 € HT – DETR sollicitée : 210 000,00 € HT

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre				A proratiser le cas échéant
Groupement de Maîtrise d'Œuvre	TRICOT ARCHITECTURE	90 000,00 €		
Études complémentaires / frais annexes				A proratiser le cas échéant
Diagnostic amiante / plomb / parasites	Bativisa	1 195,00 €		
Geotechnique	Sol Exploreur	5 856,00 €		
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Orchestr'Am Pays de Fougères	12 100,00 €		
Coordinateur SPS	IPAC Conseil	4 192,50 €		
Controleur technique	SOCOTEC	7 085,00 €		
Sous-total études / frais annexes		30 428,50 €		
Sous-total MOE/Études		120 428,50 €		
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)				A détailler le cas échéant
Travaux de démolition / reconstruction	Estimation APD	1 003 000,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		1 003 000,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 123 428,50 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
ETAT / DETR		Sollicité	210 000,00 €	18,69%
Autres aides	Agence Nationale du Sport	A solliciter	300 000,00 €	26,70%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		510 000,00 €	45,40%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		613 428,50 €	
	Participation du maître d'ouvrage		613 428,50 €	54,60%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		1 123 428,50 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix :

- Décide de valider le plan de financement prévisionnel pour le projet de démolition-reconstruction de la salle des sports Mégalithes pour un montant prévisionnel de 1 123 428,50 € HT ;
- Sollicite une subvention au titre de la DETR 2025 d'un montant de 210 000,00 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-03 - Concours illuminations Noël 2024

Monsieur le Maire décide d'approuver par voie de délibération, l'organisation du concours d'illuminations de Noël 2024 au sein du Conseil Municipal. Il rappelle que la commission communication, culture, tourisme, information, sport a proposé en fin d'année, l'organisation d'un concours des illuminations de Noël.

Dans le cadre d'une démarche volontaire, il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Landéannais dans la décoration de leur façade.

Ce concours, ouvert à tous, comprend deux catégories : maisons particulières et vitrines commerçants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 14 voix, décide de

- **Valider** le concours des illuminations de Noël 2024 ;
- **Préciser** que ce concours comprend deux catégories : maisons particulières et vitrines commerçants ;
- **Fixer** les récompenses de chaque catégorie comme suit :

Particuliers :

1^{er} prix : 80 € en bons d'achat de 10 € - 2^{ème} prix : 50 € en bons d'achat de 10 € - 3^{ème} prix : 50 € en bons d'achat de 10 €
Les bons d'achats seront à valoir auprès des commerçants de Landéan.

Commerçants

1^{er} prix : 70 € en bons d'achat de 10 € - 2^{ème} prix : 50 € en bons d'achat de 10 €
Préciser que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Commune.

Délibérations

SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 mars 2025, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDÉAN, également convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 20h00 : M. Franck ESNAULT, M^{me} Christine GARDAN, M. Patrice MARIE, M^{me} Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, M^{me} Marie-Thérèse LOUVIOT, M^{me} Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND. M. Stéphane PAUTONNIER, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON, M^{me} Nathalie RABALLAND, M. Georges COURTOUX.

Etaient absentes excusées à 20h00 ayant donné procuration :

M^{me} Chrystèle LECOINTRE (pouvoir à M^{me} Monique BRUNET), M^{me} Hélène GOSSELIN (pouvoir à M. Patrice MARIE)

2025-04 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) commune et budgets annexes 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la Commission Finance en date du 25 février 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Landéan ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui amplifie leurs travaux en amont de la procédure du CFU ; Considérant les éléments susvisés, le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique 2024 :

COMMUNE

- Constate un excédent cumulé de 115 230.20 € en section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024
- Constate un excédent cumulé de 240 967.52 € en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024

APPROUVE le Compte Financier Unique dont les résultats sont repris ci-dessous :

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement : Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	321 094.24 €		- 205 864.04 €	115 230.20 €
Fonctionnement	192 858.95 €	142 858.95 €	190 967.52 €	240 967.52 €
TOTAL	513 953.19 €	142 858.95 €	- 14 896.52 €	356 197.72 €

LOTISSEMENT BEAULIEU

- Constate un déficit cumulé de – 51 256.34 € en section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024
- Constate un déficit cumulé de – 13 705.78 € en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024

APPROUVE le Compte Financier Unique dont les résultats sont repris ci-dessous :

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement : Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	-51 256,34 €			-51 256,34 €
Fonctionnement	-13 705,78 €			-13 705,78 €
TOTAL	- 64 962.12 €			- 64 962.12 €

LOTISSEMENT RESIDENCE LES MOLANS

- Constate un déficit cumulé de – 35 788.93 € en section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024
- Constate un excédent cumulé de 18 365.37 € en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024

APPROUVE le Compte Financier Unique dont les résultats sont repris ci-dessous :

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement : Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	-35 788.93 €			-35 788.93 €
Fonctionnement	18 365.37 €			18 365.37 €
TOTAL	- 17 423.56 €			- 17 423.56 €

LOTISSEMENT RÉSIDENCE L'ORÉE DU BOIS

- Constate un déficit cumulé de **- 147 407.22 €** en section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024
- Constate un déficit cumulé de **- 514.64 €** en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024

APPROUVE le Compte Financier Unique dont les résultats sont repris ci-dessous :

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement : Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	- 132 650.38 €		- 14 756.84 €	- 147 407.22 €
Fonctionnement	- 514.64 €			- 514.64 €
TOTAL	- 133 165.02 €		-14 756.84 €	- 147 921.86 €

LOTISSEMENT TANNEUR DES VILLETTES

- Constate un déficit cumulé de **- 5 265.20 €** en section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024
- Constate un déficit cumulé de **- 0.04 €** en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024

APPROUVE le Compte Financier Unique dont les résultats sont repris ci-dessous :

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement : Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	- 1 065.20 €		- 4 200.00 €	- 5 265.20 €
Fonctionnement	- 0.04 €			- 0.04 €
TOTAL	- 1 065.24 €		-4 200.00 €	- 5 265.24 €

Monsieur le Maire se retire et Madame Christine GARDAN, première adjointe, fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour.

- APPROUVE le passage du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget Commune, des lotissements Beaulieu, Résidence les Molans, L'orée du bois et Tanneur des Villettes comme présentés ci-dessus.
- APPROUVE le Compte Financier Unique de la Commune de Landéan présenté par l'ordonnateur et le comptable public ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-05 – Affectation des résultats du CFU 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Landéan présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	240 967.52 €
Excédent d'investissement	115 230.20 €

Le Conseil Municipal ayant voté le Compte Financier Unique, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

- D'AFFECTER une partie de l'excédent de fonctionnement du CFU 2024, pour la somme de 220 967,52 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2025, à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,
- D'AFFECTER l'autre partie de l'excédent de fonctionnement du CFU 2024, pour la somme de 20 000.00 €, en recettes de fonctionnement au budget primitif 2025, à l'article 002 « excédents de fonctionnement reportés »,
- D'AFFECTER l'excédent d'investissement du CFU 2024 pour la somme de 115 230,20 €, en recettes d'investissement, à l'article 001 « excédents d'investissement reportés »,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE cette proposition et décide d'inscrire au budget primitif 2025 de la Commune de Landéan les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Recette de fonctionnement	Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	220 967,52 €
Recette de fonctionnement	Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	20 000.00 €
Recette d'investissement	Compte 001 (Excédent d'investissement reporté)	115 230,20 €

Délibérations

2025-06 - Demandes de subventions 2025

► Monsieur le Maire présente les demandes de subventions pour l'année 2025 :

Nom de l'association	Année 2025	Observations
Sporting-Club - Landéan	2 000 €	au titre de l'année 2025
TC2L Laignelet-Landéan	1 500 €	au titre de l'année 2025
Entente Parigné-Landéan	2 100 €	au titre de l'année 2025
Office cantonal d'animation sportive La Chapelle-Janson	3 756.00 €	1252 hab x 3,00 € = 3 756.00 € au titre de l'année 2025
Société d'agriculture Fougères-Nord	751.20 €	1252 hab x 0.60 € = 751.20 € au titre de l'année 2025
ADMR - Fleurigné	1 252.00 €	1252 hab x 1 € = 1 252 € au titre de l'année 2025
CLIC Haute Bretagne - Maen Roch	928.98 €	1252 hab x 0,742 € = 928.98 au titre de l'année 2025
Familles rurales – Chartres de Bretagne	10 228.56 €	BP 2025 prévisionnel
Prévention routière Saint Grégoire	25.00 €	au titre de l'année 2025
FGDON 35 – Rennes	350.00 €	au titre de l'année 2025
France Adot 35 - Rennes	50.00 €	au titre de l'année 2025
Chambres des Métiers, Maisons Familiales Rurales, lycées techniques sollicitant une subvention de fonctionnement pour les enfants de Landéan fréquentant ces établissements. La demande de subvention sera présentée par l'établissement.	30 €/élève	au titre de l'année scolaire 2024-2025
Ecoles, collèges, lycées, MFR sollicitant une subvention pour les élèves habitant Landéan, scolarisés dans une autre commune et participant à une classe de découverte dont la durée sera supérieure à 3 jours. La demande de subvention sera présentée par l'établissement.	15 €/élève	au titre de l'année scolaire 2024-2025
Ecoles élémentaires sollicitant une subvention pour les élèves habitant de Landéan, fréquentant une classe d'intégration scolaire et participant à une classe de découverte dont la durée sera supérieure à 3 jours. La demande de subvention sera présentée par l'établissement. A titre exceptionnel le Conseil Municipal a accordé la subvention pour un séjour dont la durée est inférieure à 3 jours.	40 €/élève	au titre de l'année scolaire 2024-2025
AFSEP-Association Française contre la sclérose en plaques - Blagnac	25.00 €	au titre de l'année 2025
OGEC de Landéan	6€/élève scolarisé à l'école de Landéan	pour les festivités de Noël 2025
OGEC de Landéan	10 710.00 €	pour le déficit cantine, garderie et étude de l'Ecole Notre Dame de LANDEAN

Après en avoir délibéré par 15 voix, le Conseil Municipal, décide d'allouer les subventions figurant dans le tableau ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

Les 3 P événements – Landéan	300 € pour la course 300 € pour 40 ans Jingle flash	au titre de l'année 2025
------------------------------	--	--------------------------

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal, décide d'allouer la subvention figurant dans le tableau ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Des crédits seront inscrits à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », en dépenses de fonctionnement, au budget primitif 2025 de la Commune.

Monsieur Le Maire informe que le Comité des Fêtes de LANDEAN sollicite l'inscription de crédits pour l'acquisition d'illuminations de Noël.

► Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal décide :

- **D'INSCRIRE**, en dépenses d'investissement, sur le budget de la Commune, à l'opération n° 207 « illuminations de Noël », compte 2188 « autres immobilisations corporelles », les crédits suivants :

	Montant T.T.C. à inscrire
Budget primitif 2025	1.500 €
Budget primitif 2026	1.500 €
Budget primitif 2027	1.500 €

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2025-07 – Proposition du Syndicat de Voirie de Fougères Nord pour l'inscription au BP 2025

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif du Syndicat de Voirie de Fougères Nord concernant les dépenses de voirie 2025 de la commune de Landéan indiquées ci-dessous :

	Propositions dépenses de voirie année 2025	Montant
Section de fonctionnement	Frais de travaux Frais de gestion Total :	29 568.11 € 70 391.27 € 99 959.38 €
Section d'investissement	Travaux à effectuer : Rue des Peupliers - Clôture bois La Verderie - Tricouches Avenue de la Forêt - Passage piéton PMR Mairie - Parking Travaux de Voirie Travaux 2024 mandatés en 2025 Rue Victor Hugo - abri-bus Total des travaux : Déficit d'investissement 2024 Récupération TVA de l'exercice 2023 Total à reporter :	3 638.40 € 25 041.60 € 4 038.96 € 9 000.00 € 10 000.00 € 3 230.00 € 54 948.96 € 8 454.46 € -1 536.70 € 61 866.72 €

Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal :

- accepte d'inscrire au budget primitif 2025 de la commune de Landéan la proposition 2025 du Syndicat de Voirie de Fougères Nord, soit :
- en dépenses de fonctionnement, la somme de 99 959.38 € (frais de travaux et de gestion 2025) à l'article 65568 « autres contributions »,
- en dépenses d'investissement, la somme de 61 866.72 € (travaux) à l'article 204182 « bâtiments et installations » à l'opération 00981 « travaux de voirie ».

Monsieur le Maire indique qu'à la réception des factures d'investissement un montant figure pour l'utilisation du matériel du Syndicat de Voirie pour les chantiers. Ce montant doit être désormais payé en fonctionnement à l'article 65568. Le montant étant inconnu pour l'instant, un budget supplémentaire de 700 € sera inscrit à cet article.

Le CDG 35 va lancer une consultation pour proposer une convention de participation à adhésion facultative en matière de santé au 1^{er} janvier 2026.

Les employeurs publics territoriaux devront contribuer au financement des garanties d'assurance de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé à savoir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (soins courants, médicaments, hospitalisation, frais dentaires, équipement optique, aides auditives...).

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque santé à effet du 1^{er} janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel. Ces montants pourraient être revus selon la clause de revoyure prévue à l'article 8 du décret n°2022-581 et les conclusions issues de l'accord de méthode du 12 juillet 2023 relatif à la conduite des négociations relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

La participation peut être accordée pour l'un ou l'autre des risques santé, ou pour les deux. L'employeur peut opter, pour chacun des risques :

- soit pour la **labellisation**. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit pour la **convention de participation**, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique (définie par le décret précité et non soumis à la réglementation relative aux marchés publics), avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
 - soit par l'employeur,
 - soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix :

- **ACCEPTE** : de faire partie de la consultation que le CDG 35 va lancer dans le cadre d'une convention de participation à adhésion facultative en matière de santé.
- **PRÉCISE** : que à la suite de cette consultation, la collectivité devra choisir soit de souscrire à la convention de participation ou soit de rester en labellisation.

Délibérations

- **DÉCIDE** : d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhèreront soit au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence soit pour la labellisation et de fixer le niveau de participation comme suit :
 - versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 15 € par agent,
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

2025-09 – Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour 2025.

Le Conseil Municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré par 15 voix,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.01 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 42.93 %
 - taxe d'habitation (TH) : 16.22 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

2025-10 – Vote du Budget Primitif 2025 de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le projet du budget principal pour l'exercice 2025, transmis au Conseil Municipal le 11 mars 2025.

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif principal de la commune pour l'année 2025.

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement	dépenses	912 872,00 €
	recettes	912 872,00 €
Section d'investissement	dépenses	590 739,72 €
	recettes	590 739,72 €

Monsieur le Maire propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif principal de la commune pour l'exercice 2025 tel que présenté par Monsieur le Maire.

2025-11 – Vote du Budget Primitif 2025 du lotissement de Beaulieu

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique 2024 du lotissement de Beaulieu présente les résultats suivants :

Déficit de fonctionnement	13 705,78 €
Déficit d'investissement	51 256,34 €

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif du lotissement de Beaulieu pour l'année 2025.

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement	Dépenses	64 967,12 €
	Recettes	64 967,12 €
Section d'investissement	Dépenses	102 512,68 €
	Recettes	102 512,68 €

Monsieur le Maire propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif du lotissement de Beaulieu de l'exercice 2025 tel que présenté par Monsieur le Maire.

2025-12 – Vote du Budget Primitif 2025 du lotissement Résidence les Molans

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique 2024 du lotissement Résidence les Molans présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	18 365,37 €
Déficit d'investissement	35 788,93 €

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif du lotissement Résidence les Molans pour l'année 2025.

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement	Dépenses	54 159,59 €
	Recettes	54 159,59 €
Section d'investissement	Dépenses	71 578,15 €
	Recettes	71 578,15 €

Monsieur le Maire propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif du lotissement Résidence les Molans de l'exercice 2025 tel que présenté par Monsieur le Maire.

2025-13 – Vote du Budget Primitif 2025 du lotissement Résidence l'Orée du Bois

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique 2024 du lotissement Résidence l'Orée du Bois présente les résultats suivants :

Déficit de fonctionnement	514,64 €
Déficit d'investissement	147 407,22 €

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif du lotissement Résidence l'Orée du Bois pour l'année 2025.

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement	Dépenses	181 785,24 €
	Recettes	181 785,24 €
Section d'investissement	Dépenses	340 527,82 €
	Recettes	340 527,82 €

Monsieur le Maire propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif du lotissement Résidence l'Orée du Bois de l'exercice 2025 tel que présenté par Monsieur le Maire.

2025-14 – Vote du Budget Primitif 2025 du lotissement rue Le Tanneur des Villettes

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique 2024 du lotissement rue Le Tanneur des Villettes présente les résultats suivants :

Déficit de fonctionnement	0,04 €
Déficit d'investissement	5 265,20 €

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif du lotissement rue Le Tanneur des Villettes pour l'année 2025.

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement	Dépenses	135 619,39 €
	Recettes	135 619,39 €
Section d'investissement	Dépenses	140 879,55 €
	Recettes	140 879,55 €

Monsieur le Maire propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif du lotissement rue Le Tanneur des Villettes de l'exercice 2025 tel que présenté par Monsieur le Maire.

2025-15 – Destruction de nids d'hyménoptères

Monsieur le Maire présente le devis de la société SARL Hygiène, Conseil, Environnement pour la destruction de nids d'hyménoptères.

Intervention (prix forfaitaire)	Prix unitaire HT	*TVA 10 %	*TVA 20 %
Hauteur inférieure à 8 m	67,00 €	73,70 €	80,40 €
Hauteur entre 8m et 15 m	80,00 €	88,00 €	96,00 €

➤ Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** que la commune, pour l'année 2025, prenne à sa charge la destruction d'hyménoptères (sauf les frelons asiatiques dont la prise en charge est assurée par Fougères Agglomération dont le nid est situé sur ou dans les maisons d'habitation de LANDÉAN, ou dans un périmètre de 10 mètres à l'intérieur de la propriété).

Délibérations

- **ACCEPTE** de confier cette destruction à la SARL Hygiène, Conseil, Environnement, située au lieu-dit « 3 Le Tronchet » TREMBLAY 35460 VAL-COUESNON, dont le forfait par intervention pour les guêpes, les frelons européens et les abeilles (après accord de la fédération des apiculteurs) s'élève aux tarifs ci-dessus.

SÉANCE DU JEUDI 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 15 mai 2025, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDÉAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 20h00 : M. Franck ESNAULT, M^{me} Christine GARDAN, M. Patrice MARIE, M. Dominique BOSSERAY, M^{me} Hélène GOSELIN, M^{me} Marie-Thérèse LOUVIOT, M^{me} Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND. M. Stéphane PAUTONNIER, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON, M^{me} Nathalie RABALLAND, M^{me} Chrystèle LECOINTRE, M. Georges COURTOUX.

Etais absente excusée à 20h00 ayant donné procuration :

M^{me} Géraldine ROSSIGNOL (pouvoir à M^{me} Christine GARDAN)

2025-16 – Transfert de compétence en matière de documents d'urbanisme

Approbation du principe de mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les compétences obligatoires des communautés d'agglomération dispose que celles-ci exercent de plein droit en lieu et place des communes membres en matière d'aménagement de l'espace les compétences « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale ».

Cependant l'article 136 de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 conditionne l'exercice de la compétence à l'absence d'une minorité de blocage représentant au moins 25% des communes et 20% de la population. À la suite des élections municipales de 2020, les communes de Fougères Agglomération se sont positionnées pour conserver la compétence.

Considérant les échanges et débats en bureaux et conseil communautaires ;

Considérant qu'un plan local d'urbanisme intercommunal permet de partager une vision d'ensemble et construire un projet politique fort entre les 28 communes de Fougères Agglomération ;

Considérant la délibération 2025.030 du 24 février 2025, par laquelle le Conseil d'agglomération a approuvé le transfert de compétence « 'Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à Fougères Agglomération ;

Suite à cette délibération, les communes membres ont un délai de trois mois pour se prononcer sur ce transfert de compétence. Dans le cas de l'absence d'une minorité de blocage à l'issue du délai de trois mois, la prise de compétence sera effective au 1^{er} juin 2025.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération en date du 07 décembre 2020, le Conseil Municipal avait décidé de s'opposer au transfert de la compétence PLUI à Fougères Agglomération.

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 (ALUR) ;

Vu l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix contre et 1 abstention,

- **REFUSE** le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à Fougères Agglomération.

2025-17 – Convention avec ENEDIS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en 2022, la commune a signé une convention de servitudes avec ENEDIS pour une installation électrique sur la parcelle B 733, chemin des Chevaux Morts.

A l'époque, Monsieur le Maire a signé cette convention sans qu'une délibération l'autorisant à le faire ait été demandée. Aujourd'hui, ENEDIS souhaite régulariser la situation par le biais d'un acte authentique établi par le notaire. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique établi par le notaire pour le compte de ENEDIS.

2025-18 – Projet de démolition – reconstruction de la salle des sports Mégalithes :

SOLLICITATION Agence Nationale du Sport – Plan équipements Génération 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les modalités de demande de subvention dans le cadre du **Plan Équipements Génération 2024**, porté par l'Agence Nationale du Sport.

Il rappelle que le projet de démolition-reconstruction de la salle des sports Mégalithes, équipement structurant pour le territoire, est éligible à ce dispositif de soutien financier.

À ce titre, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la réalisation de ce projet. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- **Dépenses prévisionnelles : 1 223 728,50 € HT**
- Taux de subvention applicable : 20 % maximum du montant subventionnable

En conséquence, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention à hauteur de **244 745,70 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix :

- **DÉCIDE** d'approuver le projet de démolition – reconstruction de la salle des sports Mégalithes ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel pour le projet de démolition-reconstruction de la salle des sports Mégalithes pour un montant prévisionnel de 1 223 728,50 € HT ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre du Plan équipement Génération 24 auprès de l'Agence Nationale du Sport d'un montant de 244 745,70 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-19 – Modification tarifaire des redevances d'occupation du domaine public par les commerces ambulants de type food truck, camion pizza et assimilés

Monsieur le Maire souligne qu'une décision a été adoptée pour instituer une taxe d'occupation du domaine public en ce qui concerne les food-trucks, camions à pizza et assimilés. Le coût s'élevait à 20,00 € par mois, incluant le branchement électrique, et qu'il était susceptible d'être augmenté.

Monsieur le Maire envisage de rehausser ce coût à 40,00 € par mois, incluant le branchement électrique, et d'instaurer cette nouvelle tarification à partir du 1er juillet 2025.

Il envisage aussi d'instaurer une tarification pour le déballage sur la voie publique, destinée aux professionnels, sans électricité, et de proposer un forfait journalier de 2,00 €/ml/jour.

Toute occupation devra faire l'objet d'une demande écrite adressée à la mairie, accompagnée des pièces justificatives demandées (assurance, extrait Kbis, carte de commerçant ambulant, etc.).

Le Conseil Municipal, par 15 voix :

- **ACCEPTE** que le tarif augmente à 40,00 € par mois, branchement électrique compris et qu'un tarif pour déballage sur voirie, pour les professionnels, sans électricité soit appliqué au prix de 2,00 €/ml/jour ;
- **APPROUVE** que ces tarifs soient applicables à compter du 1er juillet 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

2025-20 – Dépôt aux Archives Départementales des registres d'état-civil

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est responsable, civilement et pénalement, des archives de sa commune. Il doit les conserver :

- pour la gestion des affaires communales
- pour la justification des droits de la commune
- pour la sauvegarde de la mémoire de la commune.

Les registres paroissiaux concernant l'Etat-civil de la commune sont jusqu'alors conservés dans les locaux de la mairie. Ces registres précieux et fragiles (les plus anciens datent de 1605) ne bénéficient pas des conditions de conservation requises.

La direction des Archives Départementales dispose d'un service de conservation optimal, et propose aux collectivités de moins de 2 000 habitants la prise en charge gratuite des registres de plus de 120 ans, à la demande du Maire, et après délibération du Conseil Municipal. Les tables décennales peuvent également être déposées (en priorité les tables antérieures à la révolution).

Il n'y a pas de transfert de propriété des documents, les archives déposées restent la propriété de la commune.

Ce dépôt présente d'autre part un avantage du point de vue de la recherche (les sources historiques sont inventoriées selon les normes de description archivistique et sont rassemblées au même endroit que les autres documents sur l'histoire de la commune, dans un bâtiment ouvert au public, équipé pour recevoir des lecteurs) et du point de vue de la conservation (les archives communales sont conditionnées dans du carton et du papier neutre, protégées du vol, entreposées dans des magasins où la stabilité de la température et degré d'hygrométrie est contrôlée).

Ce dépôt aux Archives Départementales nécessite une délibération du Conseil Municipal.

En fonction de l'état des registres d'état-civil de Landéan, il est proposé au Conseil Municipal de demander aux Archives Départementales le dépôt des documents ci-dessous pour la période allant de 1605 à 1902 dans le but de leur assurer une meilleure conservation, sachant que la totalité des registres communaux ont été numérisés et sont consultables en ligne sur le site des Archives Départementales.

Délibérations

REGISTRES		QUANTITES
BMS (Baptêmes, mariages, sépultures)	1605	18
Naissances, mariages	1782	1
Décès	1782	1
Naissances, décès	1792	10
Mariages	1793	9
Table BMS	1605	1

Vu l'article L 212-11 du Code du patrimoine,

CONSIDÉRANT :

- la fragilité des registres paroissiaux détenus en mairie et la nécessité de les protéger par un archivage dans une structure adaptée,
- que les documents pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient requises,
- que la commune a la possibilité d'emprunter des dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication..., etc),
- que les éléments contenus dans ces registres sont d'ores et déjà mis en ligne et consultables sur le site des Archives Départementales,
- que cette prise en charge se fera sans aucun frais pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix :

- **APPROUVE** le transfert aux Archives Départementales des registres paroissiaux et table décennale de la commune pour la période 1605 – 1902 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2025-21 – Participation des collectivités de résidence aux charges de fonctionnement de l'école privée Notre Dame de Landéan, sous contrat d'association 2024-2025.

Monsieur le Maire propose de demander aux communes suivantes, pour l'année scolaire 2024-2025, une participation aux charges de fonctionnement, en application des dispositions de l'article L.422-5-1 du code de l'éducation, pour les élèves inscrits en classe élémentaire et en maternelle depuis la rentrée 2024 à l'école privée Notre Dame de Landéan :

Commune de Résidence	Elémentaire : - contribution obligatoire pour les communes dépourvues d'école publique, - contribution non obligatoire pour les communes disposant d'une école publique (sauf cas prévus par la loi)	Maternelle : - contribution obligatoire pour les communes dépourvues d'école publique, - contribution non obligatoire pour les communes disposant d'une école publique (sauf cas prévus par la loi)
LA BAZOUGE DU DÉSERT Ne possède pas d'école publique	$476 \times 1 \text{ élève} = 476.00 \text{ €}$	$1 523 \times 3 \text{ élèves} = 4 569.00 \text{ €}$
MELLÉ Ne possède pas d'école publique	$476 \times 1 = 476.00 \text{ €}$	$1 523 \times 2 = 3 046.00 \text{ €}$
SAINT ELLIER DU MAINE Ne possède pas d'école publique		$1 523 \times 1 \text{ élève} = 1 523.00 \text{ €}$
VILLAMÉE Ne possède pas d'école publique	$476 \times 2 \text{ élèves} = 952.00 \text{ €}$	$1 523 \times 1 \text{ élève} = 1 523.00 \text{ €}$
FOUGÈRES Possède une école publique	$(476/2) 238 \times 1 \text{ élève en garde alternée} = 238.00 \text{ €}$	
LES LOGES MARCHIS Ne possède pas d'école publique	$(476/2) 238 \times 1 \text{ élève en garde alternée} = 238.00 \text{ €}$	

Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les participations ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant de faire avancer ce dossier.

SÉANCE DU MARDI 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 24 juin 2025, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 20h00 : M. Franck ESNAULT, M^{me} Christine GARDAN, M. Patrice MARIE, M^{me} Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, M^{me} Hélène GOSSELIN, M^{me} Marie-Thérèse LOUVIOT, M. Stéphane JEULAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON, M^{me} Nathalie RABALLAND, M^{me} Chrystèle LECOINTRE, M. Georges COURTOUX.

Etais absente excusée à 20h00 ayant donné procuration : M^{me} Monique BRUNET (pouvoir à M^{me} Chrystèle LECOINTRE)

Etais absent excusé à 20h00 : M. Stéphane PAUTONNIER

2025-22 Fonds de Développement des Communes (FDC) 2025 - demande de subvention

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, la commune sollicite une subvention au titre du Fonds de Développement des Communes (FDC) pour un montant de 21 144 € pour financer les travaux pour la salle des sports.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 21 144 € au titre du Fonds de Développement des Communes pour l'année 2025.

Article 2 : de préciser le plan de financement du projet :

OPÉRATIONS COMMUNE	MONTANT HT DÉPENSES	FINANCEMENT	MONTANT HT RECETTES
Assistance à Maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'œuvre et études pour la salle des sports	120 428.50 €	Fougères Agglomération FDC 2025	21 144.00 €
Estimation travaux	1 003 000.00 €	DETR Agence Nationale du Sport Fonds de concours exceptionnel Fougères Agglomération Commune	210 000.00 € 244 745.70 € 50 000.00 € 597 538.80 €
Total Dépenses	Total Recettes		1 123 428.50 €

Article 3 : Le Maire et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Délibéré par 14 voix par le Conseil Municipal.

2025-23 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réhabilitation de la salle polyvalente de Landéan

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la salle polyvalente.

Il indique qu'une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée, en vue de désigner un maître d'œuvre pour cette opération. L'avis de consultation a été publié le 31 mars 2025, et la date limite de réception des offres était fixée au 5 mai 2025 à 12h00.

Deux offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Le Maire rappelle que les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- **Valeur technique de l'offre** : 70 points
- **Prix de l'offre** : 30 points

À l'issue de l'analyse des offres, et conformément au rapport d'analyse, il est proposé de retenir le groupement composé de TRICOT Architecture (mandataire), ARES Concept (co-traitant) et Thalem Ingénierie (co-traitant), pour un montant total de **41 520,00 € HT**, incluant la tranche ferme et la tranche optionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix :

- **DÉCIDE** de retenir le groupement TRICOT Architecture (mandataire), ARES Concept (co-traitant) et Thalem Ingénierie (co-traitant) pour un montant de 41 520,00 € HT (Tranche Ferme et Tranche Optionnelle).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision ;

Délibérations

2025-24 Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – tarifs 2026

Les tarifs de base sont fixés par l'article L 2333-9 du CGCT. Ces tarifs augmentent chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Les communes peuvent instituer la taxe par une délibération d'institution adoptée avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2026 est de + 1,8 % (source INSEE) et conduit aux tarifs suivants :

LES TARIFS MAXIMAUX (article L.2333-9 du CGCT)

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	18,90 €	37,80 €
De 50 000 à 199 999 habitants	24,80 €	49,70 €
Plus de 200 000 habitants	37,70 €	75,40 €

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2026.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

2025-25 - Gardiennage église de Landéan – année 2025

Monsieur le Maire fait savoir que, pour l'année 2025, le montant plafond de l'indemnité de gardiennage des églises communales s'élève à 126.91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice du culte et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le Maire propose de verser à Monsieur le Curé, via le compte de la paroisse, la somme de 126.91 € pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

2025-26 - Détermination des ratios promus/promouvables :

Monsieur le Maire, informe l'assemblée des dispositions de l'article L 522-27 du code général de la fonction publique et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux : pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix :

- **DÉCIDE** d'adopter les ratios suivants :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Nombre d'agents promouvables	Ratio « promus - promouvables » (%)	Nombre d'agents promus
Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	1	100%	1

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2025-27 Crédit d'un poste

Monsieur le Maire propose de créer 1 poste :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2025 dont la durée de travail est de 35 h/35 h et de supprimer le poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe dont le temps de travail est 35 h/35 h,

Après en avoir délibéré par 14 voix, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de fixer la date d'effet de cette décision au 1er août 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document et notamment l'arrêté portant avancement de grade.



Nouveaux arrivants / Déménagement

Vous venez d'emménager à Landéan ?

Présentez-vous à la Mairie avec :

- Carte d'identité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

→ Cela permet votre inscription sur les listes électorales et le recensement communal.

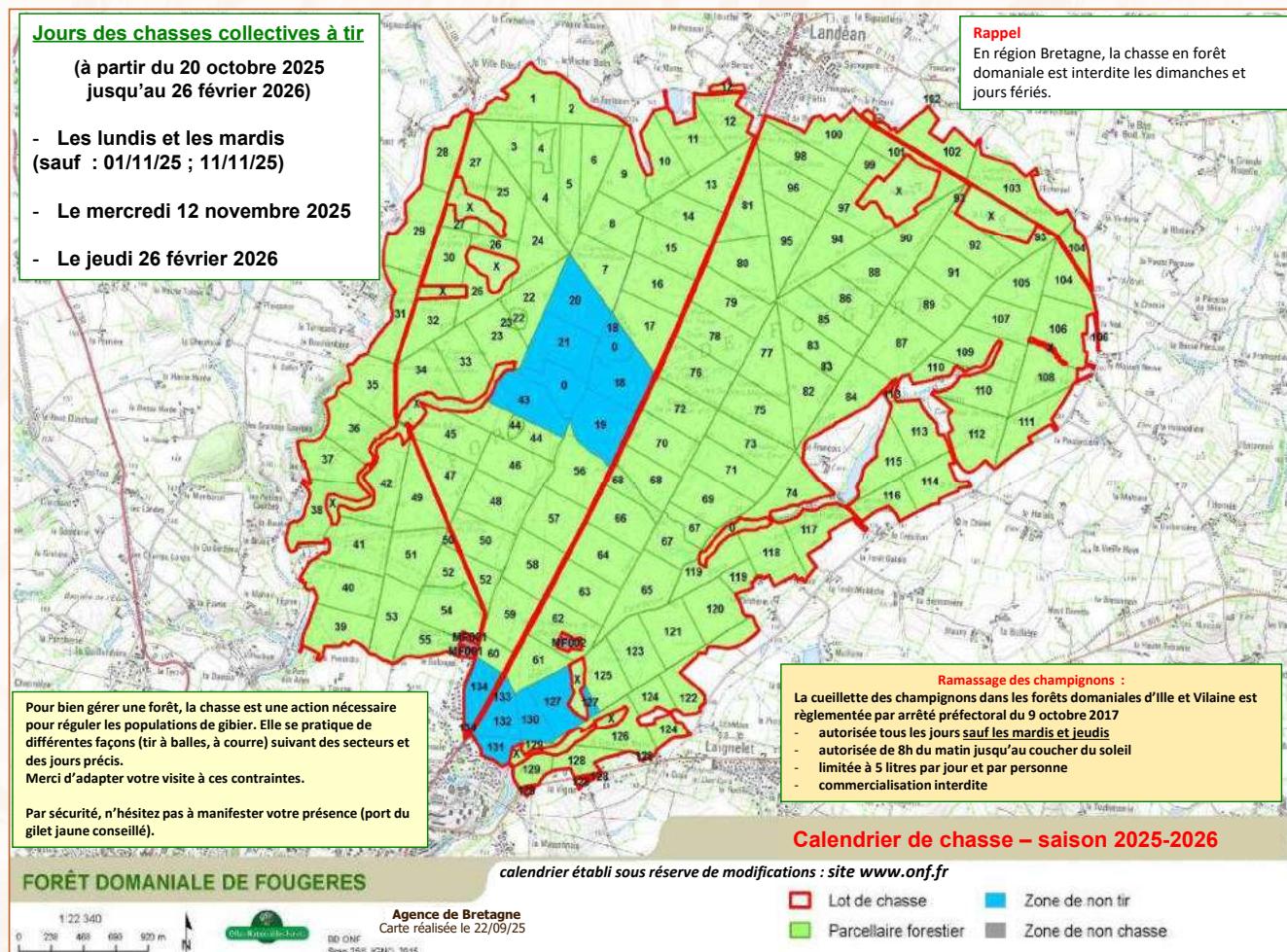


Vous quittez la commune ?

Merci d'informer la Mairie afin de mettre à jour nos registres.

→ Ces démarches facilitent le suivi administratif et la communication avec les habitants.

Chasse -Calendrier 2025-2026



Troc des plantes
29 mars 2025

Beaucoup de monde était là pour échanger et discuter lors du troc des plantes.



Départ de Camille Morin



Nous tenons à saluer chaleureusement Camille, agent administratif, à l'occasion de son départ. Chacun a pu apprécier son professionnalisme et son engagement, mais aussi sa gentillesse et son entrain qui ont marqué notre quotidien pendant ces 3 années. Camille a grandement facilité le travail de l'équipe municipale, tout en contribuant à la bonne humeur dans les bureaux.

Merci à Camille pour tout le travail accompli et son dévouement à la vie communale. Collaborer avec elle a été un vrai plaisir pour l'ensemble de nos services, et de nombreux souvenirs resteront gravés, tant sur le plan professionnel qu'humain.

Nous lui adressons tous nos vœux de réussite pour la suite de son parcours, convaincus que ses nouvelles équipes profiteront de ses nombreuses qualités. Bonne route Camille et au plaisir de se recroiser dans la commune !

Arrivée de Nelly Philippeaux

C'est avec grand plaisir que nous accueillons Nelly Philippeaux, notre nouvel agent administratif en remplacement de Camille Morin. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions. Toute l'équipe municipale est ravie de pouvoir travailler à ses côtés et se réjouit de partager avec Nelly le quotidien des bureaux. Nelly était en poste sur la commune de Le Ferré en tant qu'agent administratif. Son expérience sera profitable au sein de l'équipe et permettra de réaliser ensemble les nombreux projets au service des habitantes et des habitants. Encore bienvenue à Nelly !



Le C.M.J. élu le 1^{er} avril 2023 a terminé son mandat de 2 ans en avril 2025, avec comme dernier projet le «Color'Land» organisé avec l'association «Land Running» le 30 mars 2025.

Je tenais à remercier nos jeunes (Léna, Emilie, Sarah, Justine, Ninon, Zoé et Maxence) qui se sont fortement mobilisés pendant ces 2 années.

Avec les différentes associations de Landéan et la participation dans diverses activités, cela leur a permis de récolter des fonds - pour l'installation prochaine, de différents jeux d'enfants (balançoire, toboggan, etc....).

Je remercie la mairie, la commission jeunesse, les associations et les habitants de Landéan qui ont aidé nos jeunes dans la réussite de leurs projets.

Une élection pour un nouveau CMJ, sera planifiée en avril 2026...

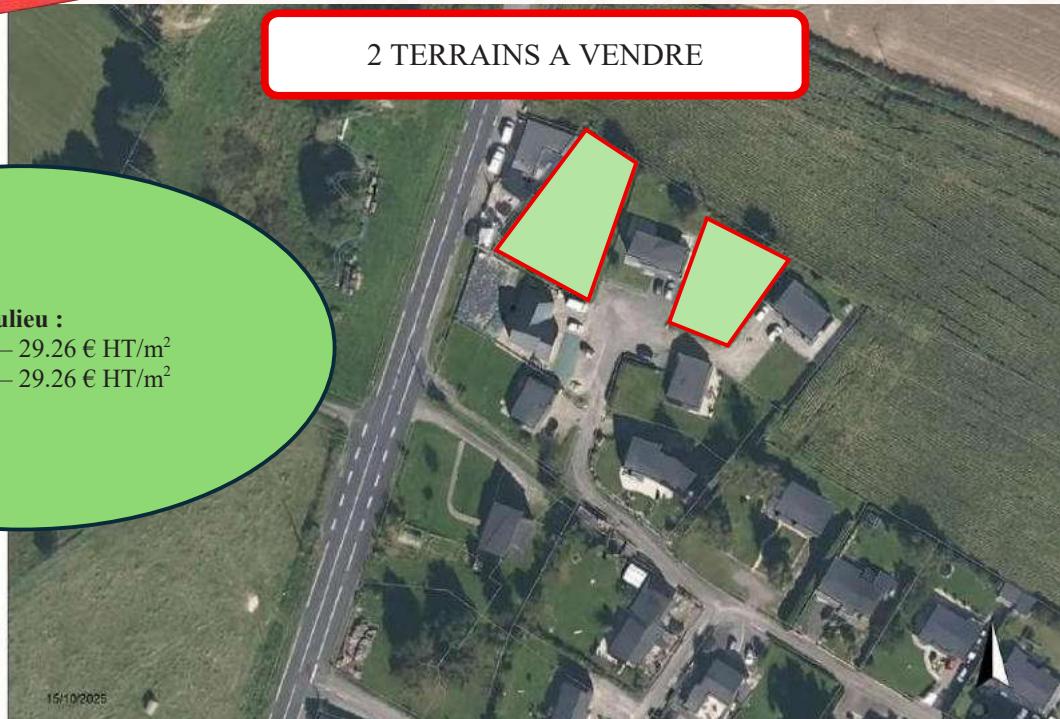
Patrice MARIE - Adjoint à la jeunesse



À VENDRE

2 TERRAINS A VENDRE

- Village de Beaulieu :
- 1 lot de 681 m² – 29.26 € HT/m²
- 1 lot de 896 m² – 29.26 € HT/m²



À VENDRE

1 TERRAIN A VENDRE

- Résidence les Molans : (près de l'église)
- Lot n° 2 :
 - Surface approximative 1145 m²
 - 43,50 € HT/m²



Stop aux dépôts sauvages de déchets !

Protégeons ensemble notre commune

Un appel à la vigilance !

Des dépôts sauvages de déchets ont récemment été constatés dans plusieurs secteurs de la commune. Ce comportement nuit à la propreté de nos quartiers, à l'environnement, ainsi qu'à la qualité de vie de toutes et tous.

Ce que dit la loi

Le dépôt sauvage est strictement interdit : il expose à une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € (article R.635-8 du Code pénal et article L541-21-3 et L541-21-4 du code de l'environnement). Respectons les consignes de collecte et de tri !

**Chacune et chacun
a un rôle à jouer
pour garder
notre commune propre.**

**Merci de votre
engagement !**



Célébration - Rogations

Les rogations se sont déroulées avec quelques gouttes de pluie. Par contre, une averse s'est invitée lors du pot de l'amitié.

Ensuite, le soleil et le ciel bleu sont apparus dans le courant de la journée. Belles rogations



Retour sur la Journée Citoyenne au Cimetière

La mobilisation au rendez-vous malgré la météo, et un appel à la participation citoyenne.

La commune a organisé une nouvelle Journée Citoyenne, menée en parallèle du dispositif « Chantiers et stages à caractère éducatif ». Cette initiative, qui vise à renforcer le lien social tout en valorisant l'engagement de chacun dans la vie locale, a une fois de plus rencontré un franc succès.

Malgré une météo bien maussade, bénévoles et jeunes participants du dispositif, accompagnés de Pauline, se sont retrouvés pour une opération de nettoyage du cimetière. Armés de leur bonne volonté et de leur énergie, ils ont uni leurs forces pour redonner éclat et dignité à ce lieu de mémoire collective. Cette action a été l'occasion de partager un moment convivial.

La municipalité tient à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont participé à cette matinée placée sous le signe de la solidarité et du vivre-ensemble.

Envie de vous engager lors des prochaines Journées Citoyennes ?

Les Journées Citoyennes sont ouvertes à toutes et tous ! Si vous souhaitez, vous aussi, prendre part à ces moments de partage et de service à la collectivité, n'hésitez pas à venir vous inscrire en Mairie. Votre implication est précieuse pour faire vivre l'esprit citoyen au sein de notre commune.



Associations de Landéan

ASSOCIATION	RESPONSABLE	MAIL	TÉLÉPHONE
ADMR Mélusine	DELAUNAY Danielle	fleurigne.asso@admr.org	06 82 87 72 40
APEL	COUPEL Stéphanie	apel.landean@gmail.com	06 78 34 60 91
C. Créations	DANDIN Armelle	adandin@yahoo.fr	06 85 73 11 53
Chasse	PELE Jean-Luc		02 99 97 23 31
Club des Loisirs	DELAUNAY Jean	landeancdl@gmail.com	06 75 78 04 94
Comité des Fêtes Trésorière	GUERIN Murielle	comitedesfetes.landean@gmail.com	06 52 65 73 37
École Notre Dame	GARNIER Pauline	eco35.notre-dame.landean@enseignement-catholique.bzh	02 99 97 30 94
Foot Entente Parigné/Landéan	MALLE Sabrina	ent.parignelandean@gmail.com	06 81 21 45 11
Gym/Yoga Trésorière	CLOSSAIS Margaret	alain.jourdan35@wanadoo.fr	06 83 06 49 31
Land'running	BESNARD Alexandre	marielle.foubert@orange.fr	06 79 26 41 69
Les 3 P Évènements	BOIVENT André	muriel.lebosse@orange.fr	06 08 77 39 65
Les 3 Z'ailes ALSH	ALLAIN Maëlle	al.laignelet@famillesrurales.org	06 98 60 98 91
Les Amis de la Nature	GERMERIE Olivier		06 08 27 47 09
Les Petits Pas MAM	BLOT Bernadette	mam.petitspas.landean@gmail.com	06 37 25 60 59
Les Potes en Scène	ÉON Philippe	lespotesenscene@gmail.com	06 87 50 46 08
Médiathèque	LE HEGARAT Sophie	bibliolandean@fougeres-agglo.bzh	02 99 97 20 14
OASIS	PERREARD Marc	direction@oasis.bzh	06 41 96 75 94
OCAS	FOUILLEUL Annie	ocas.cantonnord@hotmail.fr	07 82 15 25 03
OGEC	LASSERRE Laurent	ogec.notredamelandean@laposte.net	06 65 75 89 20
RPE des 7 lieux	ASCOUËT Carole	rpede7lieux@outlook.fr	06 48 70 30 49
Sporting Club	JOURDAN Alain	alain.jourdan35@wanadoo.fr	06 83 06 49 31
Team Dome Cavaliers	CANAVY Gaëlle	teamdome@orange.fr	06 34 29 22 33
Tennis de Table	JEULAND Stéphane	stf35bzh@gmail.com	06 07 63 40 64
Tennis TC2L Landéan/Laignelet	COLAS Annie	loic.colas2@wanadoo.fr	06 87 02 90 79
UNC	LEMARIE Jean-Claude	lemarie.eliane@orange.fr	02 99 97 37 35

Comité des fêtes

Reprise des activités au Comité des Fêtes qui vous propose pour cette année 2025/2026 :

- Samedi 22 Novembre 2025 : pose des décos de Noël dans le village et le 10 Janvier 2026 leur retrait.
- Dimanche 7 Décembre 2025 : Bourse aux Jouets salle Mélusine
- Samedi 10 Janvier 2026 : AG du Comité et galette des Rois en soirée
- Dimanche 3 Mai 2026 : Vide-grenier annuel place de la Longue Noël
- Dimanche 6 Septembre 2026 : Marche Gourmande en forêt

Le comité des Fêtes est toujours prêt à accueillir de nouveaux bénévoles pour quelques heures ou plus, bien sûr.



Renseignements 06 52 65 73 37

Section Gym / Yoga du rire

La saison 2025-2026 a commencé le 8 septembre pour les deux disciplines.

Cette année nous accueillons Manon, animatrice sportive pour les remplacements lorsque Mauricette est absente.

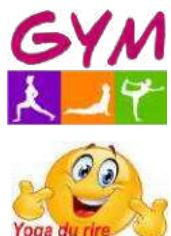
Un nouveau bureau a été mis en place à la suite de l'assemblée générale du mois de juin. Le bureau et l'équipe d'animateurs se composent comme suit :

- **Président** : Alain Jourdan
- **Trésorière principale** : Margaret Clossais
- **Trésorière adjoint** : Patricia Moutel
- **Secrétaire principale** : Hélène Gosselin
- **Secrétaire adjointe** : Sophie Place
- **Membres** : Sylviane Courtoux, Karen Barbedette, Huguette Orière et Christine Gardan
- **Section GYM** : Mauricette et Manon • **YOGA du rire** : Karen

Les cours ont lieu à la salle Jules Ferry à Landéan :

- **GYM** : le lundi de 10h à 11h et le mercredi de 18h à 19h
- **YOGA du rire** : semaine impaire, le mardi de 20h à 21h

Un planning des activités est affiché sur le tableau de la salle Jules Ferry



Nous invitons les personnes intéressées par ces activités à venir nous rejoindre soit en venant lors des cours, soit en contactant Mr Jourdan Alain au 06 83 06 49 31



Atelier tricot

Médiathèque de Landéan



**MERCREDIS
14H 16H
1ER OCTOBRE
5 NOVEMBRE
ET 3 DECEMBRE 2025**

Pour les enfants à partir de 7 ans, les ados et les adultes

**Inscription obligatoire
mediatheques.fougeres-agglo.bzh
8 places par séance
Gratuit**

**MÉDIATHÈQUE 1 BIS RUE THOMAS LATOUCHE 35133 LANDÉAN
02.99.97.35.77
BIBLIOLANDEAN@FOUGERES-AGGLO.BZH
INSTAGRAM ET FACEBOOK**

Land'Running

Nous nous sommes retrouvés le mardi soir 10/06 à 20h, salle des associations de Landéan pour l'Assemblée générale. Nous avons fait le bilan du Color Land du 30/03, une belle première réussite, à renouveler probablement l'an prochain. Nous avons fait le plein avec 300 inscrits. Cela était organisé en collaboration avec le conseil municipal des Jeunes.

Le bureau est resté inchangé.

Un week-end entre adhérents à Brocéliande a été organisé les 13 et 14 septembre. Certains coureurs ont fait deux courses le samedi et dimanche avec des distances entre 9 et 26 kms. Un beau parcours malgré une météo pluvieuse le samedi et un peu mieux le dimanche. Nous avons pique-niqué ensemble le midi.

Nous avions pris en charge les inscriptions.

Les traditionnelles foulées du Roc en décembre à Louvigné approchent, il est temps de vous inscrire, le parcours a été changé. Les inscriptions seront également prises en charge.

Les entraînements ont toujours lieu le dimanche à 10h au terrain de foot.

**Si vous souhaitez des renseignements
ou vous inscrire, merci de contacter :**

Alexandre Besnard, président 06 79 26 41 69

David Beaudron, trésorier 06 98 06 31 43

Marielle Foubert, secrétaire 06 78 72 36 62



Les 3P évènements

Le samedi 14 juin 2025, nous avons organisé les 40 ans de la disco mobile Jingle-Flash à la salle des sports de Parigné.

En première partie, nous avons fait un blind test. Dans un second temps, s'est déroulé le concert avec le groupe Génération. Enfin, DJ Patrick (Jingle-Flash) a terminé la soirée, le tout dans une superbe ambiance.

La restauration (via un Food truck) était assurée par Bob du café des sports et la boucherie-traiteur Lévêque. Pour la partie sucrée, la restauration était assurée par les Scouts et Guides d'Europe que nous remercions également de leur présence.

Un grand merci à tous nos bénévoles, au service de sécurité et bien sûr à la disco mobile Jingle-Flash pour l'organisation de cette soirée. Nous remercions aussi les services techniques de la commune de Parigné pour la préparation de la salle.

Le dimanche 15 février 2026, nous organisons des épreuves cyclistes qui emprunteront le circuit mentionné en rouge sur le plan ci-joint. Par arrêtés municipal et départemental, la circulation devra se faire dans le sens de la course entre 13h et 18h ce jour. Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir respecter les consignes des bénévoles signaleurs sur le circuit. Nous vous demandons également de veiller à ne pas laisser d'animaux en divagation aux abords du circuit pour la sécurité des coureurs.

Le comité d'organisation du Grand Prix Jingle-Flash trophée Joseph Chalopin

3PEvénements et le VCSL

Un livre sur les Chapelles...

L'association «Histoire Locale et Patrimoine de Louvigné-du-Désert et des environs» propose un livre retracant l'historique des chapelles, oratoires et grottes se trouvant sur les huit communes de l'ex canton de Louvigné ainsi que celles situées sur les communes de Landéan et Parigné, au prix de 20 €.

Pour réserver
prendre contact avec

Rémy Baron,
trésorier de l'association
au 0684710974
ou 0299981319 (HR).

CHAPELLES-GROTTES
ORATOIRES

DE LOUVIGNE DU DESERT
ET DES ENVIRONS

L'accrobranche

La fin de saison approche
pour l'Accrobranche !

Le parc est resté ouvert tous les après-midis de 14h à 18h pendant les vacances de la Toussaint (du 18 octobre au 2 novembre) : de quoi profiter des couleurs de l'automne et de la forêt avant l'hiver. Le parc fermera, comme chaque année, à la fin des vacances de la Toussaint et rouvrira au printemps prochain avec ses nouveautés !

Au plaisir de vous voir grimper dans nos arbres,



William, Florian et Marine



Comme chaque année, nous recherchons des Opérateurs de Parcours Acrobatiques en Hauteur qualifiés ou débutants H/F (possibilité de formation au CQP OPAH par l'entreprise) pour rejoindre notre équipe la saison prochaine. Plusieurs durées de contrat sont possibles en fonction de votre profil et de vos disponibilités (possibilité d'adapter vos horaires en fonction de vos études, dates d'exams...). Profil recherché : sportif, souriant, à l'aise avec le public et aimant travailler en équipe. Condition : avoir plus de 18 ans.

Si vous êtes intéressé(e), contactez-nous par mail
(contact@laccrobranche-fougeres.fr) à partir de janvier 2026.



8 Mai 2025

Comme chaque année, M. le Maire, les élus et les membres de l'UNC se sont réunis près du monument aux morts pour célébrer et honorer les landéannais qui ont combattu et perdu la vie lors la seconde guerre mondiale. Sans oublier ceux qui ont été victimes des autres conflits.

Les membres du conseil municipal des jeunes ont participé à cet hommage en lisant des lettres d'enfants de prisonniers et en déposant des bougies au pied du monument aux morts. Hélène Gosselin, déléguée du conseil municipal au C. M. J. a, quant à elle, écrit et lu un texte retracant le parcours de Simone Veil, déportée à Auschwitz et de Ginette Kolinka survivante du camp de Birkenau. Justine et Léna ont déposé une gerbe en compagnie de M. le Maire.

Merci aux élus adultes et jeunes, aux membres de l'UNC ainsi qu'aux landéannais pour leur présence. Un des moyens, modeste, pour aider à éviter ou limiter de nouvelles guerres est le souvenir des conflits antérieurs et des atrocités qu'ils ont engendrés. Malheureusement, comme nous le confirme l'actualité, l'être humain oublie très vite.

Il est donc important qu'un maximum de landéannais, élus et habitants adultes et jeunes fassent la démarche d'assister à ces commémorations.



2 Août 2025

81^{ème} anniversaire du décès du soldat Wilson, membre du 106^{ème} « Cavalry Group » suite à l'attaque du char américain, dont il était le copilote, par un canon allemand.

Le 2 Août 2024, une stèle en mémoire de cet évènement douloureux avait été inaugurée au carrefour de Chenedêt en bordure de la départementale 177, en présence de nombreux responsables et Landéannais. Depuis un an, très régulièrement et en particulier pendant cette période estivale, ce lieu de mémoire interpelle et permet à de nombreuses personnes de se recueillir, découvrir ou redécouvrir cet évènement douloureux.

Aussi, la municipalité a souhaité en partenariat avec l'U.N.C. de Landéan, organiser un moment de recueillement et de souvenir en ce 2 Août 2025. M. Franck ESNAULT, Maire, a tout d'abord rappelé l'historique de cet évènement et souligné l'importance de ne pas oublier ceux qui ont donné et qui donnent encore leur vie pour notre liberté. Jean-Claude LEMARIE, président de l'UNC, après un temps de silence, a demandé que retentisse l'hymne américain ainsi que la Marseillaise. Une gerbe de fleurs a alors été déposée au pied de la stèle.



6 septembre 2025 : partage du cochon grillé.

Pour remercier les adhérents de notre association, les responsables ont décidé de les réunir à la salle mélusine pour déguster un cochon grillé. Plus de 80 membres ont participé à ce moment de convivialité.

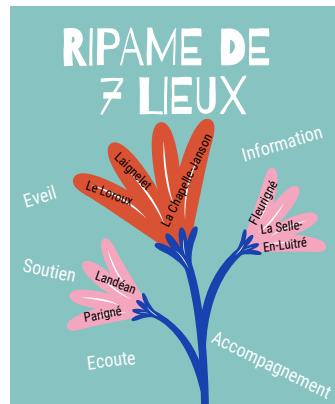
Loïc BOURGES, membre de l'UNC a profité de l'été pour refaire le parcours que son père avait été contraint de faire, en tant que prisonnier. Il nous a donc proposé un récit, chargé d'émotion, qui nous a permis de mieux visualiser ce que nombre de français, comme son père, ont subi pendant cette période avec les camps de prisonniers, les camps de travail forcé etc... Une carte nous a permis de mieux visualiser.

Pour la première fois, un tirage au sort a permis d'offrir à six d'entre eux un coffret-cadeau : Marcel DUBOIS, Paulette CHOPIN, René ORY, Joëlle GOUPIL, Roger GOUPIL, et René NIVEAU.

L'U. N. C. est ouverte à tous.

Avoir été militaire ou avoir participé à la journée citoyenne, n'est pas une condition.

N'hésitez donc pas à contacter les membres de l'association pour adhérer.



Le Relais Petite Enfance (RPE) de 7 Lieux est un service gratuit d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à destination des assistantes maternelles, gardes à domicile, futurs parents, parents employeurs et de leurs enfants. Il constitue un lieu ressource de proximité, prêt à vous informer et/ou vous orienter vers les partenaires compétents.

Nous vous accueillons avec ou sans rendez-vous pour :

- vous informer sur les différents modes de garde,
- vous accompagner dans votre rôle de parent employeur,
- soutenir les professionnels de la petite enfance, et bien plus encore.

Si vous êtes (ou allez devenir) parent employeur, pensez à venir nous rencontrer **avant la signature du contrat** avec votre assistant(e) maternel(le). C'est à ce moment-là que nous pourrons vous transmettre toutes les informations nécessaires.



→ Point sur les temps forts de l'année

Cette année encore, le Relais organise de nombreux événements à travers le territoire, au plaisir des petits comme des grands, en complément des ateliers d'éveil proposés dans différentes communes du secteur :

- Activités intergénérationnelles avec l'EHPAD de Laignelet
- Grand atelier motricité à Le Loroux
- Grande chasse aux œufs de Pâques
- Conférence sur « Le jeu et ses enjeux », par Delphine Rimbault-Meyer, psychomotricienne, lundi 6 octobre 2025
- Conférence sur « La communication bienveillante », par Monica Méjia, psychologue clinicienne, jeudi 21 mai
- Spectacle de Noël : « Le Pays Blanc : conte de Noël », présenté par la compagnie Galoches de farfadet, le vendredi 12 décembre
- Spectacle de fin d'année : par Les Chats qui bullet le 18 juin 2026

→ Les ateliers d'éveil Les Ty-Michous du RPE de 7 lieux

Un vendredi sur deux, entre 9h30 et 11h30, la salle Jules Ferry accueille les ateliers d'éveil Les Ty-Michou organisés par le RPE de 7 lieux. Tapis, modules de motricités, jeux remplacent les tables et les chaises, et la salle s'emplit de rires, de pleurs, de comptines, de lectures...

Elise, animatrice du RPE, propose aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent un temps de rencontre, de jeu, de découverte et d'expérimentation.

C'est l'occasion pour les professionnelles de la petite enfance de se rencontrer et d'échanger sur leur pratique.

L'ambiance est conviviale, on danse, on chante, on lit, on cuisine, on goûte, on apprend...

C'est ouvert à toutes les assistantes maternelles et gardes à domicile du secteur, sans inscription.



Prochaines dates : 21 novembre
5 décembre, 19 décembre.



Pour ne rien manquer de nos actualités et événements, n'hésitez pas à contacter le RPE ou à consulter notre page Facebook !
Carole et Élise

Contact par mail :
rpede7lieux@gmail.com
ou par téléphone :
06 48 70 30 49
02 23 51 13 71



L'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre de l'École Notre Dame de Landéan

Quelques petits changements dans l'équipe...

L'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre de l'École Notre-Dame de Landéan, tout comme les enfants, a fait sa rentrée le lundi 1er septembre en accueillant les parents de l'école autour d'un pot de rentrée.

Le bilan de l'année 2024-2025, présenté lors de l'assemblée générale le 23 septembre dernier, est positif : nous avons pu financer l'intervention d'auteurs dans le cadre du Salon du Livre, le transport en car pour l'arbre de Noël, la sortie au cinéma, une partie des sorties scolaires... De plus, l'équipe s'est retrouvée sur trois journées cet été afin de faire des peintures dans la cour de l'école : marelles, terrain, parcours, piste d'athlétisme et passage piéton. Les enfants étaient ravis de découvrir une toute nouvelle cour colorée à la rentrée !

Quelques petits changements dans l'équipe...

Cette année, nous remercions Marlène Lamarche pour son implication au sein de l'APEL l'année dernière et souhaitons la bienvenue à Pascale Ory : c'est aujourd'hui une équipe de douze parents d'élèves motivés qui va proposer des actions tout au long de l'année scolaire afin de soutenir et financer les projets pédagogiques de l'équipe enseignante.

Actions proposées pour cette nouvelle année scolaire :

- Vente de goûters (cookie, compote et boisson) le vendredi de chaque vacances scolaires
- Vente de chrysanthèmes en octobre en partenariat avec Ô Jardin des Cousins de Landéan
- Vente des grilles de dinde en décembre
- Soirée des familles en février/mars (à confirmer)
- Vente de biscuits Bijou en mai
- Kermesse le 21 juin



Nous tenons à remercier les parents qui participent aux actions tout au long de l'année, que ce soit pour la réalisation de gâteaux ou de crêpes, la participation aux différentes ventes ou le bénévolat pour la kermesse. L'implication de tous est primordiale pour la vie de l'école.

Nous souhaitons une très belle année scolaire à tous les enfants !

Pour suivre l'actualité de l'APEL, abonnez-vous à sa page Facebook @APEL LANDEAN.

Pour tout renseignement, contactez-nous par mail : apel.landean@gmail.com

De gauche à droite :

Typhaine TROCHERIE - secrétaire

Gwénaëlle RIGAULT,

Aurélie FONDRISSON,

Michaël LATOUCHE,

Annabelle VERRON,

David THOMAS,

Stéphanie COUPEL - présidente

Aurélie BOUVET

Charlène RUBIN,

Honorine FOUQUE,

Pascale ORY

Kévin TROCHERIE - Trésorier



Le club des loisirs

La période estivale étant terminée, les activités des clubs reprennent. Tout d'abord, une cinquantaine d'adhérents se sont retrouvés, fin août, au repas de secteur à la salle de la Chapelle-Fleurigné parmi 400 personnes.

Les différentes activités ont repris leur cours normal. Le repas d'automne a eu lieu le 9 octobre avec 91 convives et les choristes ont présenté, à ceux qui ne participaient pas au repas de secteur, les chants qu'ils avaient interprétés.



L'assemblée générale du club se tiendra le jeudi 11 décembre 2025. Si vous n'êtes pas adhérent, vous pouvez toujours nous rejoindre pour participer aux divers jeux (pétanque, palets belote, tarot, marche, etc...), également intégrer le conseil d'administration.



La nouvelle saison a commencé avec un bon nombre de licenciés, nous accueillons cette année plusieurs nouveaux adultes hommes.

Les licenciés ont entre 6 ans et 77 ans (pour Gérard, combatif et dynamique lors des championnats et des entraînements). Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Les cours sont donnés comme l'an dernier à Laignelet. Les parents de Landéan doivent trouver des solutions pour le transport à une heure où ils sont encore au travail, mais Riwan, Robin, Noé et Noam sont présents sur le court à 17h en tenue de tennis.

Comme l'an dernier, un bon réseau d'entraide se met en place entre les parents.



Cinq cours de tennis sont donnés le jeudi de 17h à 22h, pour tous les âges, avec Josselin Neveu, notre fidèle enseignant de tennis.

Quatre équipes adultes commenceront les championnats début novembre, trois pour les hommes et une pour les femmes. Très bons matchs à tous et à toutes.

Nous espérons qu'une équipe de jeunes partira également en championnat, pour eux ce sera en début d'année.

En juin, un groupe de licenciés a participé aux quarts de finale de Roland-Garros. Un très bon moment pendant le match de Loïs Boisson. Nous étions tous avec elle et elle a gagné.

Le club organise un tournoi de palets le samedi 22 novembre à Laignelet. Venez nombreux !

Vie associative

Une nouvelle saison vient de repartir !

Chez les Seniors, les deux équipes sont descendues en fin de saison dernière et évoluent cette saison en D2 et en D4.

Pour les matchs à domicile, les Seniors A et les Seniors B jouent à Landéan le dimanche après-midi.

L'équipe B joue en lever de rideau de l'équipe A (soit à 13 h ou 13 h 30).

N'hésitez pas à venir les encourager.

Au niveau du GJ Roc et Forêt, les résultats ont été corrects la saison dernière.

Les quatre équipes U11 et U13 étaient qualifiées pour les Coupes Pays et Secteur qui se sont déroulées le samedi 10 mai à Romagné ; les U11 A ont remporté la Coupe Pays.

Pour cette saison, nous avons inscrit, au sein du Groupement des Jeunes Roc et Forêt, deux équipes U7, trois équipes U9, deux équipes U11, deux équipes U13, une équipe U14, une équipe U15, une équipe U17.

Deux dirigeants des Jeunes ont visité début mai les installations de Clairefontaine : il s'agit de Kellian Fontaine et Manael Le Naour.

Le Bureau



Suite à l'Assemblée Générale du mois de juin dernier, voici la composition du bureau

PRESIDENTE : Malle Sabrina

VICE-PRESIDENT : Lecarpentier Yoan

TRESORIER : Letourneur Léo

SECRETAIRE : Bouyer Régis



Manifestations prévues pour cette saison

Repas familial : Jeudi 30 Avril 2026

Tournoi de palets : Samedi 6 Juin 2026

Loto à St James : Samedi 12 Septembre 2026



Si vous aimez le football et que vous avez un peu de temps à nous consacrer, n'hésitez pas à prendre contact avec les dirigeants.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter ent.parignelandean@gmail.com



Médiathèque Landéan

Les premiers mercredis d'octobre, novembre et décembre des ateliers Tricot sont proposés à la médiathèque. Ils sont gratuits, ouverts à tous, à partir de 7 ans, sur inscription sur le site internet des médiathèques de Fougères Agglo (mediatheques.fougeres-agglo.bzh) et sur place à la médiathèque. Nombre limité à 8 places par séance. Ce sont des bénévoles ou anciennes bénévoles de la médiathèque qui animent ces ateliers de découverte du tricot.

De nouveaux livres sont régulièrement acquis par la médiathèque et notamment des romans aux grands caractères.

Je remercie sincèrement l'équipe de bénévoles pour sa disponibilité et son investissement : Annick, Margaret, Sylviane, Geneviève, Hélène, Lydie, Roger et Monique !



De gauche à droite, Hélène, Huguette et Sylviane proposent des ateliers Tricot à la médiathèque

Heures d'ouverture au public



Mercredi
10h 12h
16h 18h

Samedi
10h 12h

La médiathèque conserve les mêmes horaires d'ouverture pendant les petites vacances scolaires, sauf à Noël :
Fermeture de la médiathèque du samedi 20 décembre 2025 après la permanence et réouverture le mercredi 7 janvier 2026 à 10h

Entrée libre

Modalités d'emprunt :

20 documents par carte pour 1 mois
Inscription gratuite pour tous, enfants, ados, adultes, résidents ou non de la commune ou communauté d'agglo
Avec la carte : Emprunt possible de documents dans toutes les médiathèques du réseau de Fougères Agglo et retour partout.

MAM

« Les petits Pas » accueille les enfants de 7 semaines à 4 ans.

Du Lundi au vendredi de 7h à 19h30.

Repas « confectionnés Maison » avec les légumes de la côte de Saint-Malo, papy Claude nous les livre directement à la MAM.

Belle journée !

Bernadette, Estelle, Lydie, Jessica

Quelques beaux moments passés

N'hésitez pas à nous envoyer un email pour tout renseignement
mam.petitspas.landeau@gmail.com ou nous contacter au 02 99 80 33 81



Les potes en scène

Après un break de quelques mois, Philippe Eon, notre président, nous a présenté, fin avril la pièce de théâtre que nous vous présenterons en novembre. Cette année, nous serons à l'hôtel, avec la pièce « Alberto hôtel, Bonjour » de Vivien Lheraux. Les répétitions vont bon train. Les week-ends de représentations approchent à grands pas.

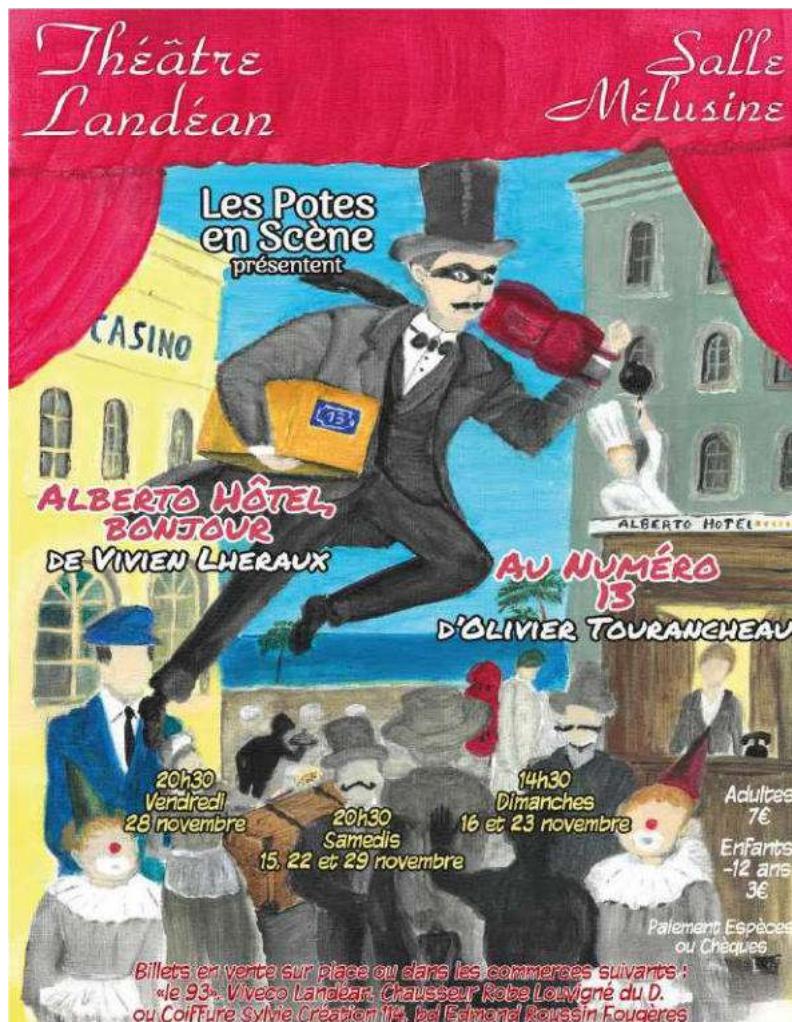
Cette année encore, les jeunes assureront la première partie avec la pièce : « Au numéro 13 » d'Olivier Tourancheau. Ils seront comme l'année dernière accompagné de 3 adultes, Michèle, Stéphane & Olivier.

Les billets seront en vente à partir de Mi-octobre, chez nos distributeurs habituels (à Landéan, le 93 & l'épicerie Viveco, à Louvigné du désert, Chaussures Robe & à Fougères, chez Sylvie coiffure). Nous les remercions vivement pour leur aide précieuse.

Nous vous attendons nombreux..

A très bientôt !!!

Les potes en scène



Équidome / TeamDome

Remerciements :

Un grand merci à toute l'équipe et aux bénévoles pour leur engagement et leur travail remarquable, qui font rayonner le centre et assurent le bien-être des chevaux.

Merci à L'équipe TeamDome (Gaelle, Marie, Emilie, Elsa, Pauline...)

Merci à Christèle, ses stagiaires (Louna, Célestine, Clara, Zélia...) et ses élèves (Marie et Alice)



CONTACT : 06 76 29 24 09 / turpin_christele@equidome.fr

Animaux perdus

Animaux perdus Landéan avec Fougères Agglo bénéficié d'une convention avec une fourrière animalière.

Les démarches à suivre lorsque vous trouvez un animal perdu sur la commune :

Dans un premier temps, prendre l'animal en photo et le mettre sur les réseaux sociaux tels que :

- **Pet Alert 35**
- **Pattes en cavale**
- **Landéan et nous**
- **Fougères et moi**



Si aucune réponse :

→ **Téléphonez à la mairie 02.99.97.35.26**

qui se chargera de la demande de prise en charge de l'animal. Si l'animal est blessé, contactez directement la mairie qui déclenchera la prise en charge par un vétérinaire, sinon cette prise en charge sera à vos frais.



L'ADMR intervient auprès de tout public : familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes malades.

Nos domaines d'interventions sont :

- Garde d'enfants à domicile
- Livraisons de repas
- Ménage - Repassage
- Petit bricolage - petit jardinage
- Services pour personnes en situation de handicap
- Services pour seniors
- Soutien aux familles

L'association ADMR MELUSINE intervient sur les communes suivantes Beaucé, Billé, Comboutillé, Dompierre-du-Chemin, Fleurigné, Fougères, Javené, La Chapelle-Janson, La Selle-en-Luitré, Laignelet, Landéan, Le Loroux, Luitré, Montreuil-des-Landes, Parcé, Parigné.

Elle est animée par une équipe de bénévoles qui encadrent une équipe de salariés.

Le siège de l'ADMR de Mélusine est au :

13 avenue de Bretagne - 35133 FLEURIGNÉ - Tel. : 02 99 95 31 90

Votre correspondant local est

Danielle DELAUNAY tél. 06 82 87 72 40 ou 02 99 97 21 32

Recherche de piégeurs de ragondins à Landéan

Participez à la préservation de notre environnement

La commune de Landéan lance un appel auprès de ses habitants : nous recherchons des personnes volontaires pour participer à la régulation des populations de ragondins sur notre territoire. Les ragondins, bien que présents dans de nombreux milieux humides, peuvent causer d'importants dégâts aux berges, aux cultures et à la biodiversité locale.

Devenez piégeur de ragondins : formation et indemnisation

De plus, une indemnisation annuelle de 175 € sera versée à chaque piégeur actif, en reconnaissance de son engagement et de son temps consacré à cette mission d'intérêt public.

Contact

Si vous êtes intéressé(e) par cette démarche citoyenne et souhaitez contribuer à la préservation de notre environnement, contactez la mairie de Landéan sans attendre :

- Par téléphone : 02 99 97 30 12
- Par courriel : mairie.landeau@orange.fr
- Ou directement à l'accueil de la mairie



Votre engagement est essentiel

pour préserver l'équilibre naturel de notre commune.

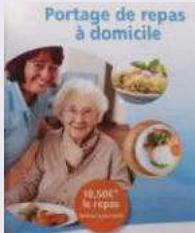
Merci à toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir !

SAMU SOCIAL

Signalement des personnes sans abri ou en situation de grande précarité

Si vous identifiez, sur la commune ou ses environs, des personnes sans abri, en situation d'errance ou de grande précarité, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Les services municipaux se chargeront de faire le lien avec le Samu Social afin d'évaluer la situation et apporter une aide adaptée à ces personnes. Votre vigilance et votre solidarité sont essentielles pour garantir la sécurité et le soutien aux plus fragiles.



Contact mairie :

- Vous rendre en mairie
- 02 99 97 35 26
- mairie.landeau@orange.fr

Infos diverses

Assainissement

L'Assainissement Non Collectif (ANC) : c'est quoi ?

Les communes ont l'obligation d'établir un plan de zonage qui délimite les secteurs qui sont en assainissement collectif (c'est-à-dire, raccordés à une station d'épuration) et ceux qui sont en assainissement non collectif (c'est-à-dire où le traitement des eaux usées est assuré sur la parcelle du propriétaire de la maison).

Votre propriété est située en zone où l'assainissement est non collectif. Vous avez donc l'obligation d'assurer de manière autonome la dépollution des eaux usées domestiques avant leur rejet dans le milieu naturel.

AGGLO a confié à **Pigeon Eau et Solutions** la gestion de l'assainissement non collectif.

Les démarques à suivre, les tarifs des contrôles ainsi que le fonctionnement du SPANC (version papier disponible sur demande) sont consultables sur le site de Fougères Agglomération à l'adresse suivante : <http://fougères-agglo.bzh> (rubrique Assainissement Non Collectif)

Pourquoi entretenir mon installation ?

Les installations d'assainissement non collectif défectueuses ou mal entretenues peuvent entraîner des risques pour la santé des personnes ou un risque de pollution pour l'environnement. Si elles sont situées en amont de zones sensibles (aire d'alimentation de captage en eau potable, zones de baignades, etc...), elles peuvent engendrer des impacts potentiels sur la ressource en eau.

C'est pourquoi ces installations doivent être entretenues par les usagers, contrôlées régulièrement et faire l'objet, si nécessaire de travaux.

Pour toutes questions, contacter :
Pigeon Eau et Solutions
50200 Fougères-Chênes
02 21 23 00 24
spanc.fa@pigeon-groupe.com

Regard de répartition corrodé et dépôt de boue au fond : défaut d'entretien

Couvercle et réhausse d'une fosse toutes eaux corrodés : défaut d'usage

Les Bonnes Pratiques de l'ANC

Ce qu'il faut faire afin de maintenir votre filière en bon état de fonctionnement et ainsi la faire perdurer dans le temps.

Ouvrages	Action	Intervalle d'entretien
Bac dégrasseur (si existant)	Entretien des grilles en surface	Tous les 6 mois
	Vidange et nettoyage	Avant la vidange de la fosse et la fermeture
Fosse toutes eaux ou fosse septique	Vidange des bouses par vidange agrégée (épandage en surface ou en eau après vidange)	Avant que la hauteur des bouses n'atteigne 20% de la hauteur de la fosse (ordre de grandeur pour des bouses fraîches)
Préfiltre/Filtre décolorant	Nettoyage de la paroi/zone de contact (épandage du painier et lavage avec un détergent doux et portes si besoin). Si la fosse collecte les eaux usées brutes, il faut vidanger la fosse toutes eaux, le vidanger et attendre le temps que la fosse soit vide.	Tous les 2 mois
Poste de relevage (si existant)	Vérification de son état et fonctionnement (pente de niveau, étanchéité, clapet anti-retour...) Nettoyage et vidange si portes si besoin. Si la fosse collecte les eaux usées brutes, il faut vidanger la fosse toutes eaux, le vidanger et attendre le temps que la fosse soit vide.	Tous les 2 mois
Regard de répartition, de bouchage, de collecte	Vérification du bon débordement des eaux usées (épandage, clapet anti-retour...) Nettoyage et vidange si portes si besoin.	Tous les 6 mois
Exaustore	Vidanger à la bonne hauteur	Tous les ans
	Pour les systèmes agricoles : se reporter à la notice du fabricant de l'ouvrage.	
	Tous les ouvrages et les regards doivent être accessibles pour assurer leur entretien et leur fonctionnement. Il est recommandé de prévoir un accès facile et stable au niveau du lieu d'implantation de l'assainissement non collectif. L'accès aux ouvrages doit être sécurisé.	
	La liste des végétaux agréés est consultable sur le site de Fougères Agglomération. Il convient de planter des végétaux éloignés de l'eau de l'état si votre terrain est proche d'un cours d'eau ou soumis à une crue. Il est recommandé de planter des végétaux qui tolèrent bien l'eau de la crue après la vidange (en général, votre vidangeur la prend en charge).	
	L'utilisation d'anthitotiques et d'eau de Javel est possible en quantité normale pour éliminer les graisses en amont, laisser refroidir les plats en amont puis retirer la couche solide pour la jeter dans les ordures ménagères. Vérifier régulièrement que la vidangeuse effectue correctement l'évacuation des eaux usées (vidange dans un bac, dans un égout, dans un ruisseau...), mais si ce n'est facilement possible, il faut bien évidemment déverser les eaux usées à l'intérieur des ouvrages.	

Ce qu'il ne faut pas faire afin d'éviter tout dysfonctionnement de votre filière

Pensez garde à ne jamais verser dans votre dispositif d'assainissement (évier, toilettes, ...) tout corps solide ou liquide nuisant à son bon fonctionnement ou pouvant polluer le milieu naturel.



À la découverte des sentiers : Promenade et randonnée pour s'aérer l'esprit Idées de randonnées :

- Circuit Voie Romaine
- Circuit sentier Panoramique
- Circuit cordon des Druides
- Circuit Landéan
- Circuit Mégalithes
- Et bien d'autres encore

Informations disponibles sur :

- Le site Sentiers de randonnée – Landéan
- le site <https://www.destination-fougeres.bzh/randonnee>
- L'application CIRKWI



Bonnes Balade à tous !



Passage de la balayeuse

le Mercredi 9 décembre
de 08h00 à 18h00

Il est demandé aux habitants du bourg et des lotissements de laisser les trottoirs libres.

Pour information, l'Agent Communal passera le Rotofil 1 semaine avant sur les trottoirs et dans les caniveaux du bourg.

Merci de votre compréhension.



Chèque énergie : dates clés et nouveautés

Le chèque énergie est reconduit. Les envois automatiques débutent en novembre, mais un guichet de réclamation est déjà accessible. Vérifiez votre éligibilité et découvrez comment faire votre demande en ligne ou par courrier.

Tout savoir

ATTENTION ! Nous constatons une recrudescence d'arnaques au chèque énergie. Vous pouvez être contacté officiellement par courriel, SMS ou courrier postal, mais vos coordonnées bancaires ou toute autre information personnelle sensible ne vous seront jamais demandées. Ne cliquez jamais sur un lien suspect.

RAPPEL ! Voici le site officiel. Un service d'assistance est joignable par courriel ou par téléphone au 0 805 204 805.

MOBILITES

JOUR	LIEU
LUNDI 14H-16H30	Le Fil bureaux partagés 1 rue de la Moussais FOUGERES
MARDI 14H-16H30	L'Escale espace socio culturel 5 rue de Fougères ROMAGNE
MERCREDI 14H-16H30	L'Oasis centre social 7 rue d'alsace LOUVIGNE-DU-DESERT*
JEUDI 14H-16H30	Fougères Agglomération 1 rue Louis Lumière LA-SELLE-EN-LUITRE
VENDREDI 14H-16H30	Mairies des rives du Couesnon ST JEAN-SUR-COUESNON, ST-GEORGES-DE CHESNE, ST-MARC-LE-BLANC, VENDEL



BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?
SOLUTION DE TRAJET SOLIDAIRE



Atchoum met en place une plateforme de mise en relation entre Passager et Conducteur pour faire du transport solidaire.

Rdv médicaux, activités de loisirs, faire ses courses, se rendre à son travail ou à un entretien d'embauche, ...

**CONDUCTEUR OU PASSAGER
INSCRIVEZ-VOUS !**

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Le passager fait sa demande de trajet soit :
- 2 par www.atchoum.eu 
- 3 par téléphone **0 806 110 444** 

Service gratuit + prix d'un appel

2 Sa demande est envoyée aux conducteurs inscrits sur sa commune.

3 Le conducteur est indemnisé par le passager en fonction de la distance du trajet.



PARTICIPEZ AU TRANSPORT SOLIDAIRE SUR VOTRE COMMUNE !

Sur votre temps libre, vous pouvez sûrement aider quelqu'un qui n'a pas de solution de transport en le conduisant là où il a besoin d'aller.

Pour tout renseignement ou accompagnement dans vos demandes de déplacement

PERMANENCE : Tous les lundi de 13h30 à 16h30

Le FIL - 1 rue de la Moussais - Fougères

Stéphanie WINTRERET

✉ stephanie@atchoum.eu

📞 06 50 65 21 53

 Vous avez juste à vous inscrire
au
0 806 110 444
Service gratuit + prix appel

SOLUTION PROPOSÉE SUR LE TERRITOIRE DE



© Agglo Fougères Agglomération



le Transport à la demande

Démarches en Mairie

POUR QUI ?

Service ouvert à **TOUS** les habitants des 28 communes du territoire.

4€ / 50* VOYAGES
8€ / LES 26 SUIVANTS

+ d'infos : <https://fougères-agglo.bzh>



Nouvelle numérotation des lignes de car en Ille-et-Vilaine
Afin d'avoir une harmonisation à l'échelle de la Région Bretagne, une nouvelle numérotation a été pensée. Une numérotation en centaine est mise en place depuis le 5 juillet 2025.

La ligne 18 passant par Landéan devient la ligne 518.

Covoiturage Éhop

Voici quelques astuces pour adopter le covoiturage dans votre routine :

→ Je m'inscris sur OuestGo, la plateforme publique de covoiturage en Bretagne

OuestGo <<https://www.ouestgo.fr/>>, c'est la plateforme gratuite (sans aucune commission) consultable sur ordinateur ou téléphone mobile. L'application est disponible gratuitement sur Play Store et App Store. Inscrivez-vous, indiquez vos trajets réguliers et recherchez vos futurs conducteurs ou passagers.

→ Je sais où me garer pour covoiturer !

2 aires de covoiturage et 8 points de covoiturage sont gérés par Fougères Agglomération.

- L'aire de Romagné-Les estuaires (140 places) à la sortie de l'A84.
- L'aire de Lécousse-La Pilais (70 places) à proximité de la rocade de Fougères, au départ de l'échangeur à hauteur de la Pilais.
- 8 points de covoiturage :

- Louvigné-du-Désert : place de la mairie et place du 8 mai,
- La Bazouge-du-Désert : place du centre-bourg,
- Villamée : place de la mairie et à La Gare,
- Poilley : parking du terrain de foot et carrefour de la Maladrerie,
- Le Ferré : place de la mairie,
- Saint-Georges-de-Reintembault : place de la mairie,
- Mellé : place du centre-bourg.

Et si vous n'avez pas d'aire près de chez vous, le RDV peut se faire partout où le stationnement est autorisé.

→ Je n'ai même pas besoin d'une assurance supplémentaire pour covoiturer

C'est votre assurance responsabilité civile qui vous couvre, c'est pratique !

Fougères Agglomération s'engage pour le covoiturage : elle est adhérente à la plateforme publique OuestGo et a signé une convention de partenariat de 3 ans avec l'association éhop covoiturage pour aider les habitants à sauter le pas du covoiturage.

Infos diverses

Gescime : un outil numérique au service de la commune

La commune met à disposition des citoyens un nouveau service en ligne : Gescime, logiciel dédié au cimetière communal. Cette solution moderne facilite l'identification d'une concession ou la localisation d'un défunt, que ce soit à domicile ou depuis un appareil mobile.

Le logiciel Gescime offre à l'ensemble des usagers - visiteurs, proches ou chercheurs en généalogie - un accès rapide et fiable aux informations du cimetière. Cette démarche, entièrement gratuite, traduit la volonté municipale d'adapter ses services aux attentes et aux besoins des administrés, tout en garantissant sécurité et efficacité.

Comment utiliser Gescime ?

- Se rendre sur le site internet communal :
→ <https://landean.fr/municipalite/services-municipaux/le-cimetiere/>
- Ou se rendre sur le site internet Gescime :
→ <https://cimetiere.gescime.com/landean-cimetiere-35136>
- Entrer le nom du défunt ou de la concession dans l'outil de recherche
- Visualiser l'emplacement précis sur le plan interactif disponible en ligne
- Accéder facilement à toutes les informations utiles en préparation d'une visite



Calendrier Smictom

NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
1	Sa	1	Lu
2	Di	2	Ma
3	Lu	3	Me
4	Me	4	Je
5	Je	5	Ve
6	Vi	6	Sa
7	Sa	7	Di
8	Su	8	Lu
9	Di	9	Ma
10	Lu	10	Me
11	Me	11	Je
12	Je	12	Ve
13	Vi	13	Sa
14	Sa	14	Di
15	Su	15	Lu
16	Di	16	Ma
17	Lu	17	Me
18	Me	18	Je
19	Je	19	Ve
20	Vi	20	Sa
21	Sa	21	Di
22	Su	22	Lu
23	Di	23	Ma
24	Lu	24	Me
25	Me	25	Je
26	Je	26	Ve
27	Vi	27	Sa
28	Sa	28	Di
29	Su	29	Lu
30	Di	30	Ma
31	Lu	31	Me

L'Oasis Centre Social

Pause'Familles

Venez vous poser en famille, rencontrer d'autres familles, jouer, prendre un petit café, vous informer, proposer...

1 samedi par mois entre 9h30 et 12h30 à l'Oasis.

PIXELS et FAMILLES

A la rentrée !!!

Ateliers pour les parents avec les enfants

Ecrans jeux vidéos

Fake news

Ateliers ludiques

Prévention

Découverte

Information

Installation du contrôle parental

1 mercredi par mois

10h-12h ou 14h30-16h30

Gratuit avec ou sans inscription

CAFÉ PARENTS ENTRE PARENT'SAISE

Les dates à retenir :

vendredi 12 septembre

vendredi 3 octobre

vendredi 7 novembre

vendredi 19 décembre

Point de RDV : une minute quand vous veultez, une réponse quand vous veultez, une discussion un tant soit peu, avec parents ou grands-parents, enfants, petits-enfants, amis, voisins, collègues, etc.

Landéan - classe 5 - le 20 septembre 2025



INFORMATIONS UTILES

MAIRIE 02 99 97 35 26

Maire : Franck ESNAUT

Permanence les 2^{ème} - 4^{ème} et 5^{ème} samedi de 10h à 12h de chaque mois

CONTACT : mairie.landean@orange.fr

Agents administratifs

Cécile FOUGERAY - Cécile BESNARD

Nelly PHILIPPEAUX

ACCUEIL PUBLIC

Mardi - Mercredi - Jeudi : 8h30 - 12h

Vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30

Samedi les 2^{ème} - 4^{ème} et 5^{ème} de 9h à 12h

Les citoyens peuvent prendre RDV en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

site : www.landean.fr
application : [panneaupocket](#)

France Services

19, rue Lariboisière - Louvigné du Désert

Démarches administratives et numériques :

lundi - mardi - jeudi - vendredi

10h30 à 12h30 et 14h30 à 17h30

Mercredi : 9h30 à 12h30

02 57 67 02 44

Gendarmerie - Fougères	02 99 94 25 25
EDF	09 69 32 15 15
ENEDIS	09 72 67 50 35
Orange	3900
Protection de l'enfant	119
Police/Gendarmerie	17
Pompiers	18
SAMU	15
Solidarité femmes battues	3919
Urgence décès	3012
Urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	114
Urgence Européenne	112

Médecin	Christian BOIDOT	02 99 97 22 55
Pharmacien	Marie-Pierre GLUNTZ	02 99 97 23 00
Infirmiers	8 rue Victor Hugo	02 99 97 35 67
Ambulancier	Ambulances du Maine	02 99 97 34 00
Taxi Landean	Stéphane LAHOGUE	06 26 40 37 17 02 99 95 22 77
Taxi David	David BEAUDRON	06 98 06 31 43

DÉCHETTERIES	JOURS	HORAIRES D'ÉTÉ du 01/03 au 31/10	HORAIRES D'HIVER du 01/11 au 28/02
Landean	Agents techniques : Patrick GUÉRIN, Pauline GÉNIN		
	Lundi Samedi	15h30 - 16h30 14h00 - 16h00	15h30 - 16h30 14h00 - 16h00
Louvigné du Désert	Lundi, Mercredi Vendredi, Samedi		9h00 - 12h00 14h00 - 18h00
	et		9h30 - 12h00 14h00 - 17h30
Parigné	Lundi, Mercredi Samedi	16h30 - 17h30 10h00 - 12h00	16h30 - 17h30 10h00 - 12h00

Réservation des différentes salles de Landean

02 99 97 35 26 aux heures d'ouverture de la mairie

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME

02 99 97 30 94

www.ecole-nd-landean.org

MÉDIATHÈQUE

Mercredi : 10h - 12h / 16h - 18h

Samedi : 10h - 12h

02 99 97 35 77

AGENCE POSTALE

Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi :
14h - 17h

Samedi : 9h - 12h

02 97 97 37 51

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

02 99 99 69 07

SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

S.T.G.S. : 09 69 32 69 33

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pigeon : 02 21 23 00 04

S.M.I.C.T.O.M.

Fougères Agglomération

02 99 94 34 58

OFFICES RELIGIEUX

À LANDÉAN

L'abbé Binigne IKANI
et l'abbé Joseph CADO

1^{er} SAMEDI DE CHAQUE MOIS
Eglise de Landean

3^{ème} SAMEDI DE CHAQUE MOIS
Eglise de Parigné

18 heures (horaire d'été)

17 heures (horaire d'hiver)

02 99 98 02 23